SOCIAL / De l'angoisse au soulagement, la journée d'hier fut lourde d'émotions pour les employés de Malaucène

Papeteries : un sursis de 3 semaines

Par Chantal Malaure
rapenteau@laprovence-presse.fr

Ce devait être une manifestation bon enfant. Avec sirènes tonitruantes, drapeaux flottant au vent et distributions de tracts. Rendez-vous au rond-point de l'Amitié. Tout un symbole. Et lieu stratégique pour informer les automobilistes de la situation des Papeteries de Malaucène. A 10 heures, hier matin, une cinquantaine de salariés se déploient aux entrées des différents axes. On discute, on interpelle, on échange. Les voitures roulent à petits pas mais rien n'est bloqué. Arrive un 4X4 noir, vitres fermées, son conducteur est moins disposé. Et là, tout dérape. Interpellé par un papetier, l'automobiliste poursuit sa route, le premier restant accroché au véhicule pour finalement brutalement retomber sur la chaussée. C'est la panique générale et la colère. *"Il nous manquait plus que cela"*, lâche un papetier en lançant en l'air son paquet de tracts. Roland gît au milieu de la chaussée. Rapidement, tous ses camarades l'entourent, font dévier la circulation et appellent les secours. Fort heureusement, après examens au Pôle Santé, il ne s'agira que de blessures légères. Quant à l'automobiliste, quelques kilomètres plus loin, il finira par appeler la police et se rendre au commissariat où immédiatement il sera mis en garde à vue.

A 11 h 30, les papetiers, encore sous le choc, décident de quitter les lieux pour se rendre à la sous-préfecture. C'est l'heure de rassembler les troupes et de lancer un appel au calme. *"Nous sommes sur la brèche depuis deux mois et demi mais il nous faut rester lucides"* clame Thierry Georges, délégué CGT. Rester lucides pour poursuivre les discussions sur l'obtention d'une prolongation du plan social. Son échéance, est toute proche, le 30 avril. Les jours, les heures sont comptés.

Le juge des référés n'a pas voulu trancher mardi, il a débouté le comité d'entreprise de ses demandes, reste la direction départementale du travail. *"Une inspectrice nous a déclaré qu'avec la suppression d'une réunion, le 9 juin, le calendrier était toujours ouvert"*, déclare Jean-Marc Moulin, élu du CE. *Le directeur de la DDT doit maintenant prendre une décision, c'est du domaine de ses prérogatives."*

Devant la direction départementale du Travail, l'attente est longue et angoissante. Au final, les Papetiers obtiennent trois semaines de sursis. / PHOTO S.D.

C'est donc à Avignon que la délégation se rend l'après-midi. A la direction départementale du Travail, où justement devait se tenir une réunion sur les formations cofinancées par les collectivités. Les forces en présence : la direction de Schweitzer-Mauduit (Yves Mothay, DRH du groupe Europe, Jean-Marc Pavero, directeur du site de Malaucène et Rémi Ruffier, son adjoint), les élus du comité d'entreprise, des représentants du Conseil régional et Bernard Ancenay, directeur de la DDT.

A 18 h, Jean-Marc Moulin est le premier à annoncer la bonne nouvelle, une bouffée d'oxygène : le plan social est prolongé jusqu'au 21 juillet.

> "21 jours de plus, c'est mieux que trois pour chercher des repreneurs".

La direction départementale du travail et le conseil général se sont également engagés pour cofinancer les congés formation. *"C'est toujours mieux qu'à Continental où ils n'ont droit qu'aux propositions de l'employeur"*, déclarait Jean-Marc Moulin. D'autres points ont également été actés et d'autres devront encore l'être, *"mais au moins ce délai nous permet de travailler, ce que l'on pouvait difficilement faire en trois jours."* Et principalement sur la question des repreneurs. L'un d'eux doit d'ailleurs visiter le site aujourd'hui et la visite d'un second est annoncée pour la semaine prochaine.

"Le CE se réunit ce mardi, ce ne sera donc pas le dernier. On continue." devait conclure, un brin soulagé, Jean-Marc Moulin. ■

Réagissez à cet article
www.laprovence-presse.com